

LYON

L'œuvre de Tony Garnier bientôt inscrite au patrimoine de l'Unesco ?

Ils sont chercheurs, architectes ou historiens et ils aimeraient valoriser les réalisations de Tony Garnier en lançant un pari un peu fou : inscrire l'œuvre de l'architecte lyonnais sur la liste du patrimoine de l'humanité gérée par l'Unesco. Pas évident.

Ils ne désespèrent pas. Et pour tout dire ils ne comptent pas lâcher l'affaire, bien déterminés qu'ils sont à voir les réalisations de Tony Garnier (enfin) valorisées et son bâti préservé dans sa totalité. C'est en tout cas la raison d'être de l'association de préservation de l'Institut Tony Garnier qui à ce jour, réunit une quarantaine de membres, chercheurs, historiens ou architectes pour la plupart.

Et pour y parvenir, ils ont une idée en tête : travailler sur un projet de candidature de l'œuvre de l'architecte lyonnais à l'inscription sur la liste du Patrimoine de l'humanité gérée par l'Unesco. Et de mettre en avant celui qui fut au début du XX^e siècle, architecte, urbaniste, bâtisseur « d'une grande rigueur », mais aussi l'un des « grands initiateurs de la Modernité en France ». Mais pour cela il faut convaincre.

« La Ville peine à formuler un point de vue engagé »

Convaincre du bien-fondé de la demande à travers des arguments imparables, dire que Tony Garnier n'est pas un inconnu à l'Unesco, que son œuvre constitue l'un des éléments forts de l'architecture et de l'urbanisme de l'Entre-Deux-Guerres dans l'agglomération lyonnaise et que son influence au plan international est indiscutable. Et là ce n'est pas gagné.

Car si le message est bien passé du côté de la mairie de Boulogne-Billancourt (Tony Garnier a réalisé en 1934 le très bel Hôtel de Ville) qui s'engage à soutenir le projet et la démarche il a, en revanche bien du mal à atteindre l'environnement de



Parmi les sept bâtiments concernés par la candidature, la Halle Tony Garnier. Photo d'archives Le Progrès

la place des Terreaux. « La Ville de Lyon peine à formuler un point de vue engagé dans ce domaine et exprime essentiellement des réticences de principes », déclare-t-on du côté de l'association. « On n'a pas de réponse et pourtant ce qui nous manque clairement, c'est la volonté, une parole politique », souligne le président Pierre Gras. « Tout est fait pour freiner la démarche, est-ce qu'il faut aller chercher un soutien jusqu'à la Métropole ? » interroge-t-il. « Sans engagement de Lyon on aura des difficultés pour avancer », reconnaît le président.

Sept bâtiments concernés

Avec ou sans, l'idée est tout de même de continuer les « actions de sensibilisation », car c'est un patrimoine qu'il convient de protéger. En ce qui concerne la candidature, l'objectif est de boucler un pré-dossier d'ici un an. Et de là, obtenir l'appui de l'État et des collectivités, car l'association ne peut saisir l'organisation internationale directement.

Cette candidature concernerait sept bâtiments, dont la Vacherie du parc de la Tête-d'Or, la Halle Tony Garnier, ou encore la Cité des États-Unis.

Aline DURET



« La Ville de Lyon exprime essentiellement des réticences de principes »

Pierre Gras, président de l'Institut Tony Garnier

QUESTIONS À

Sylvain Godinot, adjoint au Patrimoine

« Le fait de placer Tony Garnier à l'Unesco ne protège pas mieux le patrimoine »

Pour quelles raisons hésitez-vous à soutenir le projet de l'association ?

« Nous leur avons expliqué que nous ne pourrions pas le soutenir à ce stade, car aujourd'hui ce dossier n'est pas soutenu par la France. Il y a un gros déséquilibre dans les sites Unesco et la France fait partie des pays les "mieux servis". On a déjà 49 sites qui sont reconnus et je crois qu'on en a une quarantaine dans

la file d'attente. Dans le meilleur des cas cette file d'attente sera écloquée dans une quarantaine d'années et donc aujourd'hui pour nous, il est complètement prématuré d'envisager monter un nouveau site Unesco. En plus, Lyon a déjà une partie de son territoire qui est inscrite donc la probabilité de réussite est à peu près nulle. Voilà les raisons pour lesquelles la ville de Lyon ne peut pas passer du temps à soutenir le montage du dossier, même si on

fait attention à préserver l'œuvre de Tony Garnier. »

Comment alors préserver l'œuvre de l'architecte ?

« On va lancer prochainement une étude patrimoniale sur le bâtiment de la Vacherie pour voir quelles sont les mesures de protection prendre. Le maire est aussi intervenu dans le dossier de l'hôpital Edouard-

Herriot pour faire en sorte que les pavillons soient mieux protégés. Globalement les projets sont suivis et les protections qui sont amenées sur ces sites là ne dépendent absolument pas de l'Unesco qui est un outil de promotion et de valorisation. Le fait de « placer » Tony Garnier à l'Unesco ne protège pas mieux le patrimoine et de toute façon le délai est tel que ce n'est pas la bonne solution. »



Sylvain Godinot, Photo Progrès/David TAPISSIER

Propos recueillis par A. DÜ.